

Franco Frattini
Vice-président de la Commission européenne

19 DEC. 2006

Bruxelles,

1684

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre lettre du 20 octobre 2006 concernant la prise de position du Conseil des Notariats de l'Union européenne relative à l'intégration du notariat européen au sein du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale.

Je saisis également l'occasion pour saluer la qualité de la contribution du Conseil des Notariats de l'Union européenne et votre volonté d'apporter une contribution positive à la construction de l'espace judiciaire européen en matière civile.

Les idées exposées dans votre prise de position sont d'un grand intérêt pour la Commission qui tient le plus grand compte de l'opinion des professionnels de la justice, en particulier dans des matières comme l'ouverture progressive du réseau à d'autres professionnels du droit impliqués dans le fonctionnement de la justice.

A cet égard, Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant pour vos suggestions de contribuer aux activités du réseau aux fins d'intégration du notariat au sein du réseau et à l'engagement du notariat européen de mettre en pratique plusieurs mesures pour la simplification, l'accélération des procédures et l'amélioration du réseau et de la coopération judiciaire. Je puis vous assurer que vos propositions seront examinées avec intérêt lors de futures consultations au sein du réseau.

Comme vous le savez, la Commission dans son rapport sur l'application de la décision du Conseil n° 2001/470/CE relative à la création d'un réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale, publié au mois de mai, a souhaité que le réseau soit progressivement ouvert à d'autres professionnels du droit impliqués dans le fonctionnement de la justice ; par exemple, qu'un représentant des différentes professions juridiques concernées de chaque Etat membre puisse intégrer le réseau ou, au moins, avoir accès au point de contact.

Maître Jacques Delvaux
Président du Conseil des Notariats de l'Union européenne
Avenue de Cortenbergh, 52
B - 1000 Bruxelles

Rue de la Loi 200 - B-1049 Bruxelles
Tel. +32 2 298 75 00 - Fax +32 2 298 85 95 - e-mail: franco.frattini@cec.eu.int

Dans ce cadre, je vous indique que la discussion sur le rapport de la Commission se poursuivra jusqu'en 2007, tant au sein du réseau qu'au Conseil et au Parlement européen.

Suite à ce débat, la Commission envisage de proposer une révision de la décision constitutive du réseau d'ici à la fin de l'année prochaine.

J'ai d'ores et déjà demandé aux services de la Direction Générale Justice, Liberté et Sécurité de maintenir avec votre organisation le dialogue fructueux entamé sur ce sujet.

*avec la plus haute
considération
Jean Piretti*